

## VIVRE A LABEAUME

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LABEAUME ET LA PROTECTION DE SON SITE  
Association 1901

Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie  
par les arrêtés préfectoraux N° 95-827 et 95-828 du 21/08/95

Compte-Rendu. 4 août 2001

Le 4 août 2001 à 18h30, l'Assemblée Générale de l'Association Vivre à Labeaume a tenu son assemblée générale.

Sur 68 inscrits il y avait 56 présents ou représentés. Le quorum étant atteint l'assemblée a été déclarée valide par la présidente.

L'assemblée a débattu des sujets suivants :

0. approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2000
1. rapport moral fait par la présidente
2. rapport financier fait par Jacques Allard
3. le P.O.S. – Claude Guary
4. l'autoroute
5. la rivière et l'assainissement
6. le comité des associations (participation)
7. les parkings – Paul Chemetov
8. relations avec la municipalité
9. demande d'agrément au titre d'association locale d'usagers
10. précision
11. résultat des votes

Tous ces points ont fait l'objet d'une approbation à l'unanimité de la part de l'Assemblée Générale.

### Point n°3 – le P.O.S.

Claude Guary résume les éléments que l'on trouvera par ailleurs dans l'article "le P.O.S. de Labeaume" n°13 de Labeaume Claire et indique en conclusion la position du Conseil d'Administration de l'Association.

Compte-tenu de la nouvelle loi S.R.U. et des incertitudes qui ont pesé sur la procédure et les décisions de la commune, la seule solution est de reprendre l'instruction d'un nouveau P.L.U. conformément à la loi.

Claude Rigollot rappelle que les analyses de la D.D.E. et du Conseil Municipal ne sont pas très différentes et que le Conseil Municipal a interrogé la D.D.E. sur la marche à suivre, en signalant les modifications que le nouveau Conseil voulait voir intervenir sur le P.O.S. actuellement en révision.

- Suppression de la zone NA de Saint-Genest qui repasserait en zone NC
- Réduction de la zone NDc de la Buissière au profit d'une zone NB

*Y. Smith-Hermitant*

- Modification de ND en NB de certaines zones
- Augmentation de la surface nécessaire pour construire en NB (de 1250 m<sup>2</sup> à 2000 m<sup>2</sup>)
- Institution d'une protection paysagère en zone NC
- Modification du règlement (article 11)
- Extension des zones archéologiques

André Grégoire pose la question de la conséquence des modifications de zonage. Il lui est répondu que le passage d'un zonage à une densité supérieure conduit effectivement à un renchérissement des terrains.

#### Point n°4 – l'autoroute

Paul Chemetov rappelle que le projet d'autoroute A79 est toujours à l'étude et que l'association doit rester extrêmement vigilante sur ce projet.

#### Point n°5 – la rivière et l'assainissement

Jacques Allard et Paul Chemetov rappellent que la station d'épuration d'une capacité de 250 équivalent habitants se compose d'un décanteur digesteur et de filtres de pouzzolane. Le rejet se fait dans la Beaune. L'impact est alors de nature bactériologique, au vu des coliformes fécaux contenus dans les eaux analysées.

Par ailleurs, on peut se poser la question de l'impact en toute saison en raison de la forte fréquentation des restaurants et des équipements qui leur seraient nécessaires (bacs à graisses).

L'association a demandé au Syndicat Beaune-Drobie que des prélèvements plus fréquents soient effectués en aval de la station. De plus, le pompage de Vernon, contrairement à ce qui nous avait été dit par le président du S.E.B.A., continue à être exploité et à appauvrir considérablement la ressource estivale en eau.

Claudine Guary propose que l'on élabore des panneaux d'information pédagogique destinés à montrer aux visiteurs la fragilité du milieu. L'association donne son accord pour participer techniquement ou financièrement à une telle information.

#### Point n°6 – le comité des associations

André Grégoire présente le regroupement des associations dans un comité qui prendrait en charge l'organisation de la fête votive et de certaines animations traditionnelles.

L'association approuve cette initiative et désigne Jacques Allard pour le représenter auprès de ce comité.

### Point n°7 – les parkings

Paul Chemetov s'étonne, au nom de l'association, du nombre toujours plus important de parkings qui ne pourront jamais satisfaire tous les touristes (le dernier comptage effectué par notre association le 14 août à 16 heures relève 437 voitures...!) et qui n'est pas compatible avec la qualité du village de caractère.

Il regrette par ailleurs le traitement inadapté des parkings sur la place du jumelage et l'absence d'informations des habitants à ce projet.

Claude Rigollot signale que cet aménagement a été réalisé à titre expérimental et qu'une concertation aura lieu avec les riverains à la fin de la saison.

### Point n°8 – relations avec la Municipalité

Le bureau exprime son regret d'avoir omis de convier la Municipalité, élue en mars 2001, à être représentée à l'Assemblée Générale. Il a cependant noté les engagements de concertation et les évolutions de position énoncées par les candidats de cette Municipalité lors de la campagne électorale et se réjouit de cette évolution qui permettra ultérieurement des convergences constructives.

La présidente adressera un courrier au maire pour solliciter un entretien (une précédente entrevue ayant échoué pour des raisons de calendrier).

Le Bureau se félicite notamment de la participation à l'Assemblée Générale de Claude Rigollot, adhérent de notre association et membre de la Municipalité et le remercie de sa présence.

### Point n°9 – demande d'agrément au titre d'association locale d'usagers

Yvette Smith-Hermitant signale que la demande de Val au titre de la loi S.R.U., en tant qu'association locale d'usagers, a été adressée à la Préfecture le 17/07/2001. Cet agrément nous permettra, conformément à l'article R121.5, de participer à titre consultatif, aux décisions concernant l'urbanisme et la gestion communale.

### Point n°10 – Précision

Un article du Valentinois du 26/05/2001 fait état de la réunion de l'Association Sud Ardèche Développement dont Michel Barnaud a été élu président. Il est mentionné que Michel Barnaud est également président de Vivre à Labeaume. Notre association tient à souligner que Michel Barnaud ne fait pas parti du Conseil d'Administration et n'est pas président de notre association. Un correctif sera adressé pour publication au Valentinois.